



Terres d'Afrique Fraternité

Parce que l'école et la formation professionnelle sont des droits, notre Association donne la possibilité à des enfants défavorisés et des orphelins de prendre en main leur destin.

Site internet : terresdafrique.fr ; email : contact@terresdafrique.fr

TAF INFO SPECIAL NOËL- DECEMBRE 2024

Madame, Monsieur,

Bien chers membres

Noël approche !

N'oubliez pas de faire aussi un beau cadeau aux enfants du Burkina Faso et du Niger que nous soutenons.

Avec 25 € (soit un don de 100 € après 75 % de déduction fiscale), vous offrez un repas par jour à une centaine d'enfants pendant un mois. En effet, notre association, en plus d'une aide matérielle pour les écoles assure un repas quotidien aux enfants scolarisés (ce qui est un moyen efficace de les fidéliser en les motivant pour aller à l'école).

Merci de penser à eux aussi pour Noël !

Le Président Jacques BECUWE et le bureau

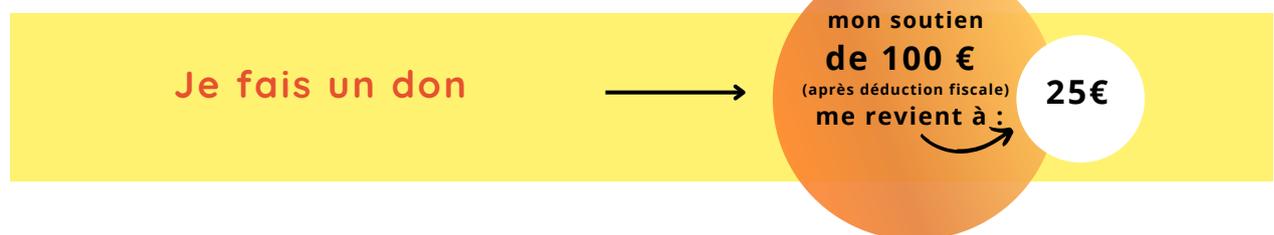
PS Un reçu fiscal de vos dons 2024 vous sera envoyé début 2025.



L'école c'est aussi un bol de céréales apprécié et indispensable pour ces enfants

L'association Terres d'Afrique Fraternité reconnue d'Intérêt Général est éligible à l'article 200 -1 ter du CGI de ce fait : **75% de votre soutien à Terres d'Afrique Fraternité** sont déductibles de votre impôt sur le revenu. A votre demande, nous vous enverrons un reçu fiscal.

Par exemple :



Pour soutenir l'action de l'Association TERRES D'AFRIQUE FRATERNITE

J'effectue un don de€

Fait à, leSignature

Je choisis le mode de règlement suivant :

par chèque à l'ordre de TERRES D'AFRIQUE FRATERNITE - 22 rue de Méon 64000PAU

par virement : IBAN : FR76 1690 6600 2387 0574 6585 736

par carte bancaire sur le site terresdafrique.fr

en espèces :€

Pour plus d'information, je me rends sur le site TERRESDAFRIQUE.FR (accessible via ce QR Code)

